

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2023

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

NOTE DE SYNTHESE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

L'exécution budgétaire se décompose de la manière suivante pour l'exercice 2022 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	10 838 178,85	57 155 970,68	67 994 149,53
Dépenses	13 324 608,28	52 430 107,61	65 754 715,89
Résultat de l'exercice 2022	- 2 486 429,43	4 725 863,07 (a)	2 239 433,64
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	- 1 102 789,36	4 101 803,28 (b)	2 999 013,92
Part affectée à l'investissement : exercice 2022		421 819,84 (c)	
Résultat de clôture 2022	- 3 589 218,79	8 405 846,51 (d=b+a-c)	4 816 627,72

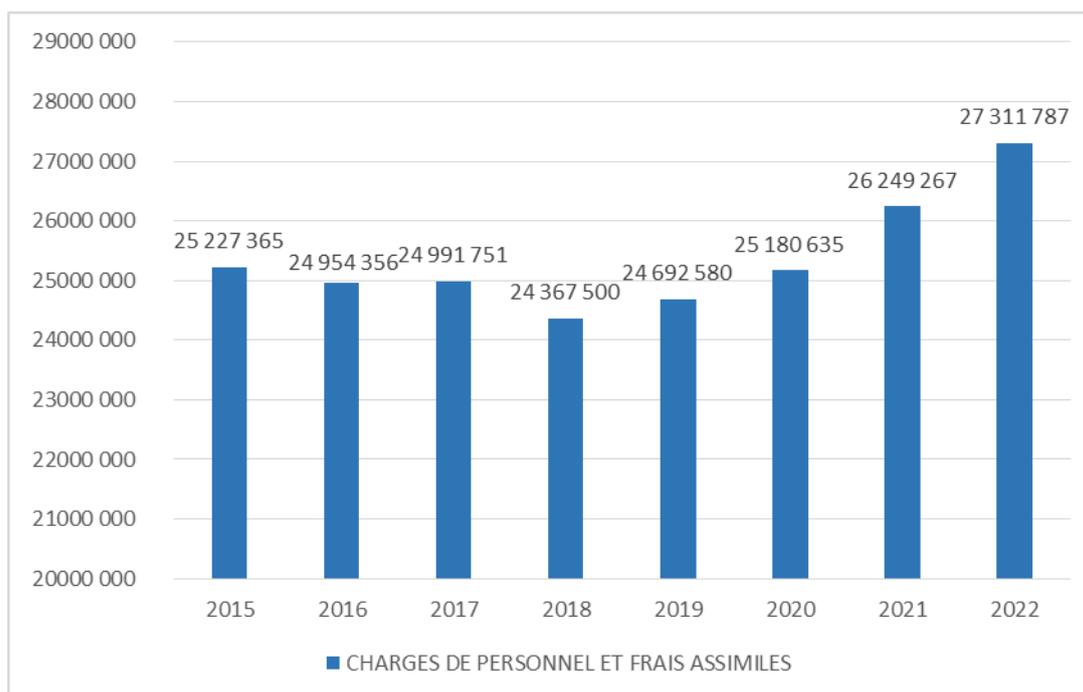
I – La section de fonctionnement**A. Les dépenses**

Exercice budgétaire		2021			2022			2022/ 2021
Char	Chapitre	Montant voté	Réalisé	% réalisé	Montant voté	Réalisé	% réalisé	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 868 998	7 821 835	88.2%	9 793 348	8 459 433	86.4%	8.2%
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	26 279 891	26 249 267	99.9%	27 700 000	27 311 787	98.6%	4.0%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	190 000	170 147	89.6%	175 000	153 032	87.4%	-10.1%
022	DEPENSES IMPREVUES	200 000	-	0.0%	-	-		
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 998 923	10 850 169	98.6%	10 971 538	10 905 099	99.4%	0.5%
66	CHARGES FINANCIERES	1 104 000	985 150	89.2%	1 015 000	1 007 946	99.3%	2.3%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	230 564	149 060	64.6%	174 490	140 211	80.4%	-5.9%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	122 000	122 000	100.0%	122 000	62 000	50.8%	-49.2%
	Total des dépenses réelles	47 994 376	46 347 628	97%	49 951 376	48 039 508	96%	3.7%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 322 944	-		3 290 081	-		
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 580 000	5 361 651		3 469 000	4 390 600		
	Total des dépenses d'ordre	3 902 944	5 361 651		6 759 081	4 390 600		
	Total des dépenses de fonctionnement	51 897 320	51 709 278	100%	56 710 457	52 430 108	92%	1.4%

- **Les charges à caractère général** : elles augmentent de 8% (+ 637 598 euros) par rapport au compte administratif (CA) 2021.

Les principales hausses de ce chapitre proviennent des contrats de prestations de services avec des entreprises (611) (+ 258K€), le chauffage urbain (60613) (+ 140K€), les prestations de service (6042) (+ 94K€) avec la reprise des classes environnement, l'électricité (60612) (+ 93K€) et les prestations diverses (6288) (+ 74K€).

➤ **Les dépenses de personnel :**



La masse salariale réalisée en 2022 s'élève à 27 311 787 € soit une augmentation de 4.1% par rapport à 2021.

Cette évolution résulte comme chaque année des augmentations mécaniques comme les avancements d'échelon (190 220€), les avancements de grades (16 845€), mais aussi de la prime de fin d'année indexée au SMIC (+ 64 000€). S'ajoute surtout à cela pour 2022, la revalorisation du point d'indice qui pèse sur 6 mois à hauteur de 400 000 euros et 3 augmentations du SMIC impactent notamment l'enveloppe des vacataires.

La prime inflation a pesé également à hauteur de 50 600 €.

La municipalité a également souhaité accompagner l'ensemble des agents dans la mise en œuvre des 1607 heures, en revalorisant le régime indemnitaire de chacun de 20 euros net mensuel et ainsi reconnaître l'engagement et le sens du service public des agents.

Enfin, une hausse dont on peut se féliciter est celle de la participation employeur à la mutuelle (+19 000€), puisque cela induit que le nombre d'agents bénéficiant d'une protection santé a augmenté. Pour 2023, une offre de prévoyance, sans surcoût pour la collectivité, complète le dispositif destiné à accompagner le personnel face aux aléas de la vie.

➤ **Les atténuations de produits :** les exécutions de ce chapitre correspondent notamment au versement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Ce fonds, qui est en amont calculé au niveau du Territoire, est réparti ensuite au niveau des communes membres. En 2022, il avait été fixé à 153 032€ contre 169 315€ l'année précédente.

➤ **Les autres charges de gestion courante :** Ce chapitre est en hausse de 0,5 % par rapport au CA 2021.

Il comprend notamment le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). Pour mémoire, ce fonds comprend le reversement de la fiscalité perçue jusqu'en 2016 par l'ex Communauté d'agglomération du Val de Bièvre, revalorisée forfaitairement chaque année du montant de l'inflation constatée. Le FCCT assure par ailleurs le financement des compétences transférées à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre.

7 103 351€ ont été versés par la commune au titre du FCCT en 2022 (6 953 950 € en 2021, soit une hausse de 2,1 %)

Ce chapitre comprend également la subvention au CCAS (968 876€ contre 1 000 000€ en 2021) et les subventions aux associations (1 382 465€ en baisse de 3,8%), la participation de la commune au contingent incendie (720 916€ en baisse de 3,6% après une hausse de 20,3% l'an passé liée plan de modernisation des casernes de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris) et les indemnités des élus (350 130 euros).

- **Les charges financières** : Elles s'élèvent à 1 007 946€ (985 150€ en 2021) et sont en hausse en dépit d'un encours légèrement inférieur (cf. tableau ci-dessous). Cela s'explique par la hausse du coût de la dette variable sur le dernier trimestre (1,01% fin 2021 – 2,42% fin 2022)

	CRD début d'exercice	CRD fin d'exercice
2021	47 804 908.11 €	47 627 443.34 €
2022	47 627 443.34 €	47 558 968.97 €

- **Les charges exceptionnelles** : ce chapitre est stable en 2022 (140 K€ contre 149 K€ en 2021).
- **Les opérations d'ordre de transferts entre sections (042)** : Outre l'ensemble des dépenses précitées, 1 256 675€ ont été exécutés au titre des écritures d'amortissement des biens (écritures dont le montant est similaire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement) et 3 134 025€ au titre d'opérations de sorties de l'actif.

B. Les recettes

Exercice budgétaire		2021			2022			2022/ 2021
Chap	Chapitre	Montant voté	Réalisé	% réalisé	Montant voté	Réalisé	% réalisé	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 221 665	-	0.0%	3 679 983	-	0.0%	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	280 000	364 890	130.3%	365 814	270 084	73.8%	-26.0%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 135 337	4 134 164	100.0%	4 167 886	4 127 058	99.0%	-0.2%
73	IMPOTS ET TAXES	35 645 094	36 633 190	102.8%	40 178 305	40 929 573	101.9%	11.7%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 207 124	7 015 047	97.3%	6 941 645	7 400 142	106.6%	5.5%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 079 600	1 235 005	114.4%	1 159 300	1 191 588	102.8%	-3.5%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	3 960		4 480	4 480	100.0%	13.1%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	238 500	3 148 382	1 320.1%	106 044	3 217 372	3 034.0%	2.2%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-		62 000	-	0.0%	
	Total des recettes réelles	51 807 320	52 534 638	101%	56 665 457	57 140 297	101%	8.8%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 000	54 779		45 000	15 673		
	total des recettes d'ordre	90 000	54 779		45 000	15 673		
	Total des recettes de fonctionnement	51 897 320	52 589 417	101%	56 710 457	57 155 971	101%	8.7%

- **Les atténuations de charges** : elles regroupent l'ensemble des remises et remboursements perçus par la collectivité. Elles concernent exclusivement les indemnités journalières versées par l'assurance maladie. Elles s'élèvent à 270 084€ en 2022 (364 890€ en 2021).
- **Les produits des services et du domaine** : Les recettes de ce chapitre sont stables. (4 127 058€ contre 4 134 064€ en 2021). Elles comprennent principalement les produits des redevances des services publics facultatifs payants dont l'activité avait été freinée en 2020, en raison de la crise sanitaire. Ces produits ont retrouvé en 2022 leur niveau de 2019 (4 414 554€).

Ce chapitre comprend notamment les redevances des accueils de loisirs (1,64 M€ en 2022, 1,52 M€ en 2021), des crèches (355 K€ en 2022, 422 K€ en 2021) et du centre municipal de santé (1,04 M€ en 2022, 1,18 M€ en 2021).

- **Les impôts et taxes** : ce chapitre comprend à la fois les recettes de fiscalité directe, l'attribution de compensation versée par la Métropole ainsi que les différentes taxes en vigueur sur la commune (taxe de séjour, taxe sur l'électricité...), les droits de mutation et enfin le FSRIF (fonds de solidarité de la région Ile de France).

Le produit des taxes directes locales progresse de 21,2 % entre 2021 et 2022, porté par la hausse du taux de taxe sur le foncier bâti l'an passé.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est en baisse de 15,2 % pour s'établir à 1,60 M€ (1,89 M€ en 2021). Il est rappelé que cette taxe est une recette volatile dépendant du nombre de cessions réalisées sur le territoire.

Enfin, le montant du FSRIF s'est élevé en 2022 à 1 854 203€, soit une baisse de 23% après une hausse du même ordre entre 2020 et 2021. Pour mémoire, ce fonds a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population.

- **Les dotations et subventions**, qui demeurent la deuxième source de recettes pour le budget communal, sont en hausse de 5,5 % par rapport à 2021 (385 K€ euros).

Cette hausse provient de l'apparition d'une dotation de compensation (748388 autres attributions de compensation) du taux additionnel de taxe d'habitation 2021 prélevé pour le syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de l'Hay-les-Roses et le syndicat du cimetière intercommunal. Ce taux n'avait en effet pas été pris en compte, au niveau national, dans le calcul de la compensation de la réforme de la taxe d'habitation. La compensation s'élève à 369 533€.

Les services ont également obtenu de la CAF une hausse de la dotation de fonctionnement au relais d'assistante maternelle de près de 200 000€ tandis que le contrat enfance jeunesse (383 000€) est en hausse de 50 000€.

La dotation de solidarité urbaine est en hausse de 4,9 % (+ 54 129€).

A l'inverse, la ville ne perçoit plus de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une subvention de fonctionnement de 150 000€ qui correspondait au soutien pour la modernisation du fonctionnement des équipements (climatisation et jardins) dans les crèches (Petit Poucet et Chat Botté). Ce projet est en effet achevé.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a repris en charge en direct le transport des enfants en situation de handicap. Sa participation de 125 000€, qui correspondait au remboursement de cette dépense préalablement prise en charge par la Ville n'est donc plus perçue.

Enfin, la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement est en baisse de 2% par rapport à 2021 (- 79 446€).

- **Les produits de gestion courante**. Ce chapitre est en baisse de 43K€ par rapport à 2021. Il comprend les redevances versées par la Socachal à la Ville, les redevances publicitaires (insertions dans le magazine municipal), les loyers perçus sur le parc communal (loyers, charges et indemnités d'occupation) ainsi que les locations de salles.

On notera que la Ville n'a pas sollicité de la crèche parentale Jeu Mais Mère Veille le remboursement annuel de 38 000€. Il est en effet la contrepartie de la mise à disposition d'un agent de la Ville qui a été absent en 2022. Aussi, l'association a recruté sur ses fonds propres ; le remboursement habituel n'a donc pas lieu.

- **Les produits exceptionnels** résultent notamment des opérations de cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'année. Toutefois, les cessions *comptabilisées* en 2022 correspondent également à des ventes perçues au cours des 3 derniers exercices mais non encore comptabilisées. Elles nécessitent en effet des opérations de vérification de l'actif, impliquant également la communication de double par les notaires. Au total, elles se sont élevées à 3 120 376 euros :

- Cession 2 division Leclerc :	674 150€
- Régularisation comptable de la livraison du local rue des deux frères pour l'extension du GS Belle image :	616 000€
- Cession 9 Fief des Arcs :	510 000€
- Cession 3 bis Villa Mornet :	490 000€
- Cession 57 avenue Carnot :	257 000€
- Boni de liquidation de la SOCAF :	341 726€
- Cession 3 Villa Carnot (2 pièces en Rdc) :	120 000€
- Cession 3 Villa Carnot (pavillon sans étage) :	111 500€

II – La section d'investissement

A. Les dépenses

Chapitre (d)	Exercice budgétaire	2021			2022			2022/ 2021
		Montant voté	Réalisé	% réalisé	Montant voté	Réalisé	% réalisé	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 349 503	-	0.0%	1 102 789	-	%	
020	DEPENSES IMPREVUES	-	-		-	-		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	102 565	101 386	98.9%	-	-		-100.0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	25 742	-	0.0%	25 900	-	0.0%	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 180 500	4 119 637	98.5%	4 350 000	4 346 063	99.9%	5.5%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	788 825	243 295	30.8%	754 673	287 955	38.2%	18.4%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 135 300	627 491	55.3%	720 800	627 047	87.0%	-0.1%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 722 912	4 888 033	56.0%	9 818 393	6 287 918	64.0%	28.6%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 507 213	1 087 214	72.1%	410 121	57 067	13.9%	-94.8%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-		1 703 367	1 702 885	100.0%	
45419001	DEMOLITION 3 RUE COUSTE				400 000	-	0.0%	
	Total des dépenses réelles	20 812 561	11 067 058	53%	19 286 044	13 308 935	69%	20.3%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 000	54 779	60.9%	45 000	15 673	34.8%	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-		2 000	-	0.0%	
	Total des dépenses d'ordre	90 000	54 779		47 000	15 673		
	Total des dépenses d'investissement	20 902 561	11 121 836	53%	19 333 044	13 324 608	69%	19.8%

- **Les dépenses liées aux remboursements du capital des emprunts** augmentent par rapport à l'année précédente en dépit d'un capital restant dû légèrement plus faible comme rappelé préalablement. Le flux en capital dépendant du profil d'amortissement de chaque emprunt.
- **Les immobilisations incorporelles** correspondent aux études et aux acquisitions de logiciels. 287 955€ ont été dépensés, dont 112 000€ euros pour les licences informatiques. 176 000€ concernent les frais d'études, dont :
- Aménagement des cours et abords du groupe scolaire Coteau (maîtrise d'œuvre, conception, rapports techniques) : 143 700€
 - Maîtrise d'œuvre Coulée verte : 19 800€
 - Diagnostics amiante : 7 800€
- **Les subventions d'équipement versées** intègrent la participation de la Ville au paiement au Territoire de la rénovation du théâtre Jacques Carat (616 753 euros) ainsi que la subvention d'équipement versée au titre des installations Vélib.

B. Les recettes

Exercice budgétaire		2021			2022			2022/ 2021
Chapitre (c)	Chapitre	Montant voté	Réalisé	% réalisé	Montant voté	Réalisé	% réalisé	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	5 650 000	-	0.0%	3 774 000	-	0.0%	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 815 939	3 844 382	100.7%	1 314 187	1 290 066	98.2%	-66.4%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 531 178	1 158 250	45.8%	2 825 632	893 582	31.6%	-22.9%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 002 500	4 004 267	80.0%	4 258 143	4 263 932	100.1%	6.5%
45429001	DEMOLITION 3 RUE COUSTE				400 000	-	0.0%	
	Total des recettes réelles	16 999 617	9 006 899	53%	12 571 962	6 447 579	51%	-28.4%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 322 944	-		3 290 081	-		
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 580 000	5 361 651		3 469 000	4 390 600		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-		2 000	-		
	Total des recettes d'ordre	3 902 944	5 361 651		6 761 081	4 390 600		
	Total des recettes d'investissement	20 902 561	14 368 550	69%	19 333 044	10 838 179	56%	-24.6%

- **Les dotations et fonds propres** : la diminution du montant perçu au sein de ce chapitre provient essentiellement de l'importance du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2021. En effet, le versement du FCTVA 2020 avait été effectué en 2021 (1 114 000€), attribuant à l'exercice 2021 deux années de FCTVA (total 2 603 968€). Pour 2022, le FCTVA s'établit à hauteur de 580 257€.

Par ailleurs, la taxe d'aménagement s'établit à 245 621€ (415 176€ en 2022). On peut attribuer cette diminution à un ralentissement des dépôts / attributions des autorisations d'urbanisme en 2020 et la mise en place d'un nouvel étalement du versement de la taxe d'aménagement.

Des dons et legs en capital (10251) pour 42 367€ correspondent à la contrepartie des écritures d'intégration de 30 actions gratuites attribuées par la SADEV (évoquées ci-dessus en dépenses d'investissement).

Enfin, l'affectation du résultat 2021 s'est élevée à 421 819,84€.

- **Subvention d'investissement reçues** :

Les principales subventions perçues en 2022 sont les suivantes :

Nature	Ligne de crédit (Libellé)	2022
1321	SUBVENTIONS CAF BELLE IMAGE	235 926 €
1321	DSIL AMENAGEMENT ABORDS HOTEL DE VILLE	158 171 €
1321	DSIL AMENAGEMENT ABORDS GS COTEAU	70 872 €
13258	SUBVENTION FIM SQUARE RENE LOUIS LAFFORGUE	64 036 €
1322	SUBVENTION REGIONALE SQUARE RENE LOUIS LAFFORGUE	46 600 €
1322	SUB MONTEE AUX VIGNES REGION	45 877 €
1322	SUBVENTION REGION CAMERAS PARKING HENOUILLE	37 891 €
1323	SUBVENTION EQUIPEMENT VIDEO PROTECTION FIPD	30 000 €
1311	SUBVENTIONS FIPD EXTENSION VIDEO 2021	27 248 €
1312	SUBVENTIONS REGION EQUIPEMENT VIDEO PROTECTION	24 769 €

1321	SUBVENTIONS CAPTEURS CO2	20 000 €
1321	SUBVENTION CAF LOGICIEL CONCERTO CRECHES	7 002 €
13158	SUBV TRANSFERABLES VEHICULES SIGEIF	5 000 €
1312	SUBVENTION EQUIPEMENT FORCES SECURITE 2021	1 789 €
	TOTAL	775 180 €

Ce chapitre inclut également les amendes de police perçues à hauteur de 118 402 euros.

- **Les emprunts et dettes assimilées** correspondent aux emprunts contractés en 2022 pour un total de 4 255 643€ dont un million provenant d'un report de 2021.
- **Produits des cessions** : Il faut rappeler que, conformément aux règles de la nomenclature comptable M14, les produits de cessions sont annuellement prévus au chapitre 024, perçus en section de fonctionnement (chapitre 77) et que les opérations de sortie du patrimoine et de constatation de plus ou moins-value sont réalisées in fine au chapitre 040.